Les Menus (Scolaire et Portage de repas)

LUNDI 11 SEPTEMBRE	MARDI 12 SEPTEMBRE	MERCREDI 13 SEPTEMBRE	JEUDI 14 SEPTEMBRE	VENDREDI 15 SEPTEMBRE	SAMEDI 16 SEPTEMBRE
Saucisson cuit à l'ail (1) Boules au bœuf sauce tomate (12,9,1,7,10,3,6) et pâtes au beurre (1,7,3) Fromage (7) Fruit de saison	Tomates bio vinaigrette (12,9,1,7,10,3,6) Sot l'y laisse de dinde (12,9,1,7,10,3) et carottes fines (7) Fromage (7) Biscuit de Commercy (8,1,7,3,6) et crème dessert caramel beurre salé (EARL des Forges) (7)	Fromage de tête (Auberge du Colombier) (12,10) Endives au jambon (9,1,7,10,3) Tome bio (Nançois le Grand) (7) Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)	Œufs mimosa bio (12,10,3,6) Longe de porc fumée et haricots plats (7) Fromage (7) Charlottes aux framboises (avec fromage blanc bio d'Abainville) (1,7,3)	Scolaire : Menu Végétarien Carottes râpées (12,9,1,7,10,3,6) Tartiflettes fromage bio (GAEC des Terres Froides) (9,1,7,10,3) Portage : Filet de colin et julienne de légumes Petit suisse nature sucré (7) Pêches au sirop	Aspics (3) Tripes à la tomate et pommes de terre vapeur Fromage (7) Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)

L'Europe oblige les restaurants et commerces de bouche à informer leurs clients sur les 14 allergènes courants présents dans les aliments.
Ci-joint, la liste des allergènes. Chaque numéro correspond à un allergène.
Lors de la distribution des menus, ces derniers seront inscrits en face de chaque plat proposé.

N°	Liste des allergènes	Exclusions
1	**Céréales contenant du gluten** (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	▪ Sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose ▪ Maltodextrines à base de blé ▪ Sirops de glucose à base d'orge ▪ Céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
2	**Crustacés** et produits à base de crustacés	
3	**Œufs** et produits à base d'oeufs	
4	**Poissons** et produits à base de poissons	Gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ou ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin
5	**Arachides** et produits à base d'arachides	
6	**Soja** et produits à base de soja	▪ Huile et la graisse de soja entièrement raffinées ▪ Tocophérols mixtes naturels ▪ Phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja ▪ Ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja
7	**Lait** et produits à base de lait (y compris de lactose)	▪ Lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques ▪ Lactitol
8	**Fruits à coques** (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches et produits à base de ces fruits)	Fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
9	**Céleri** et produits à base de céleri	
10	**Moutarde** et produits à base de moutarde	
11	**Graines de sésame** et produits à base de graines de sésame	
12	**Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l** (exprimés en SO2)	
13	**Lupin** et produits à base de lupin	
14	**Mollusques** et produits à base de mollusques	